

Fiche « marché hebdomadaire » — à corriger

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **La fiche n'est pas modifiée**. Une base de renseignement engage la parole de la commune : sa mise à jour se valide et se date.

Les deux textes, côte à côte

Source	Date	Ce qu'elle dit	En vigueur
Fiche « marché hebdomadaire »	11/03/2025	Mercredi, 7 h - 13 h, place de la Halle	—
Arrêté municipal n° 2026-118	04/07/2026	Jeudi, 7 h - 13 h, place de la Halle, à compter du 01/09/2026	Oui

Seul le jour change. Horaires et lieu sont identiques — ce qui explique que l'écart soit passé inaperçu : la fiche paraît juste à la lecture rapide.

Fiche corrigée, proposée

Champ	Valeur proposée	Référence
Jour	Jeudi	Arrêté n° 2026-118 du 04/07/2026
Horaires	7 h – 13 h	Inchangé
Lieu	Place de la Halle	Inchangé
Date d'effet	01/09/2026	Arrêté n° 2026-118
Champ « source »	Arrêté n° 2026-118 du 04/07/2026	Ajouté

Le champ « source » n'existait pas sur cette fiche. L'ajouter permet, la prochaine fois qu'un arrêté modifie une information publiée, de retrouver la fiche concernée en une requête au lieu d'une relecture.

Validation de la fiche corrigée : ☐ le/...../..... par

Rattrapage des 11 usagers : ☐ aucun · ☐ message rectificatif · ☐ à décider avec le service

La seconde case n'a pas de bonne réponse évidente. Recontacter onze personnes pour une information de marché peut paraître disproportionné ; les laisser se déplacer un mercredi l'est aussi. C'est un arbitrage, et il est posé.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.